Bordereau de signature

Procès Verbal CCAS du 7 juillet 2023

Signataire	Date	Annotation
Pastell Pastell, Pastell	10/07/2023	Action : Visa
Audrey AROUS, DGS de la commune de AUCHY LES MINES	11/07/2023	Action: Visa Page 2 il manque un "a" Le CCAS a notamment pour mission
Jean-Michel LEGRAND, Maire de la commune de AUCHY LES MINES	11/07/2023	Certificat au nom de <u>Jean-Michel LEGRAND</u> (MAIRE, COMMUNE D'AUCHY LES MINES), émis par Certinomis - Prime CA G2, valide du 06 juin 2023 à 14:16 au 05 juin 2026 à 14:16.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : IP AUCHY LES MINES SOCIAL // Visa DGS et signature Maire

VILLE D'AUCHY-LES-MINES

Département du Pas-de-Calais

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

Procès-Verbal Réunion du 7 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 juillet à 14 heures 30, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, dans le lieu ordinaire de leurs séances sur la convocation de Monsieur Jean-Michel LEGRAND, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présents: M. Jean-Michel LEGRAND, Président.

Mmes Anne-Marie CRETON-DELOBELLE - Joëlle FONTAINE - Jacqueline BEAUCOURT-FATOUX - Carine LEGRAND-PARQUET - Drepha HAFID - Martine QUEVA-LELONG - Annie DRUELLE-CARPENTIER - Marina MAILLY-NICODEME - Myrtal PARQUET-GIENDA-SAHNOUNE - Sylvette BARROIS-DELABY - M. Jean-Claude RIBU - Roland PILON et Pascal SENSE.

A donné procuration:

M. Bernard FOULON a donné procuration à Mme Myrtal PARQUET-GIENDA-SAHNOUNE

Assistaient à la réunion : Mme Anne-Marie CRETON-DELOBELLE, secrétaire de séance.

Mme Florence CORDONNIER, responsable du CCAS.

Mme Audrey AROUS – DGS de la ville d'Auchy les Mines (excusée).

---000---

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 12 mai 2023.

- Convention partenariale entre la Maison du Département pour les Personnes Handicapées (MDPH) du PAS DE CALAIS et le CCAS d'AUCHY LES MINES.
- 3. Programme semaine bleue 2023
- 4. Choix du prestataire pour les colis de Noël 2023.
- 5. Questions diverses.

---oOo---

Convocation en date du 28 juin 2023.

Ouverture de la séance à 14 h 30.

Il est procédé à l'appel des membres du Conseil d'Administration.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEGRAND, Président du CCAS. Mme Anne-Marie CRETON-DELOBELLE est nommée secrétaire de séance.

---000---

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 12 MAI 2023

Aucune observation n'étant formulée sur le compte rendu de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LA MAISON DU DEPARTEMENT POUR LES PERSONNES HANDICAPEES DU PAS DE CALAIS ET LE CCAS D'AUCHY LES MINES

• Délibération CCAS n°2023-061

Rapporteur : Jean Michel LEGRAND

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 Vu ses décrets d'application Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995 Vu le décret 2007-965 du 15 mai 2007

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Pas-de-Calais », en date du 16 décembre 2005 Vu la convention cadre conclue entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Pas-de-Calais et L'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale, signée le 10 mai 2023.

Considérant qu'au terme des articles L 123-4 à L 123-9 du code de l'action sociale et des familles, le CCAS notamment pour mission de participer à l'instruction des dossiers d'aide sociale (format papier ou numérique),

Considérant la volonté de la municipalité d'assurer la continuité de service en matière d'instruction des dossiers d'aide sociale légale dans le cadre d'un accueil de proximité et accessible pour les personnes en situation de handicap,

Considérant que les moyens humains et informatique dont dispose le CCAS lui permette d'assurer de manière qualitative l'accueil de l'ensemble des bénéficiaires potentiels de la MDPH

Monsieur le Président présente la convention partenariale (annexe 1) entre le CCAS d'AUCHY LES MINES et la MDPH 62 jointe à la convocation et invite la Commission Administrative à en délibérer.

Après avoir délibéré, la Commission Administrative du CCAS d'AUCHY LES MINES, à l'unanimité de ses membres :

- Donne son accord pour que le Président du CCAS engage toutes les démarches y afférents ;
- Autorise le Président du CCAS à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

3. PROGRAMME SEMAINE BLEUE

Madame CRETON Anne-Marie informe l'assemblée du programme de la semaine bleue qui se déroulera en octobre prochain ainsi que les animations « séniors » :

Programme SEMAINE BLEUE 2023

Dimanche 1^{er} octobre : Banquet des ainés

Mardis 3 et 10 octobre : Do It Yourself : atelier cosmétique (6 stagiaires) animé par

Sylvie (création d'une eau micellaire et d'un gommage).

Jeudi 12 octobre : Conférence de l'UDAF sur la médiation les Aidants/Aidés et la

protection des majeurs

Mercredi 18 octobre : Goûter dansant

---000---

Octobre Rose 2023

Dimanche 22 octobre : Rando Octobre Rose avec le service des sports

---000---

Animations « séniors » en prévision

Mardis 7 et 14 novembre : Do It Yourself : atelier cosmétique (6 stagiaires) animé par

Sylvie (à définir)

Dimanche 12 novembre : Parcours du Cœur avec le service des sports avec la participation de PREVART (suite à la mise en place de 7 séances de 2 heures en mars et avril 2023 d'un atelier alimentation animé par une diététicienne de PREVART – théorie et pratique).

Défi autonomie séniors et Brain up attendent la décision de leurs financeurs pour proposer des animations pour le second semestre 2023 et 1^{er} semestre 2024 –

Un sondage auprès des retraités est lancé cet été afin d'évaluer les centres d'intérêt et les inscriptions seront prises du 4 au 7 septembre 2023.

4. CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES COLIS DE NOEL 2023

• Délibération CCAS n°2023-062

Comme chaque année, la commission administrative du CCAS décide de reconduire le colis de Noël aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap selon les critères retenus par la commission (délibérations CCAS 2022-37 et 2023-060).

Monsieur le Président expose à l'assemblée les multiples propositions de colis de Noël.

Après réflexion, les membres de la commission administrative du CCAS, à l'unanimité :

- DECIDENT d'attribuer un colis de Noël aux ainés et aux personnes en situation de handicap conformément aux critères en vigueur et de retenir la proposition de la Société VALETTE FOIE GRAS, sise avenue Georges Pompidou BP 15 − 46300 GOURDON comprenant : les coffrets « personne seule » à 23,50 € TTC, les coffrets sans alcool « personne en situation de handicap » à 23,50 € TTC ; les coffrets « couple » à 32,00 € TTC.

Les crédits nécessaires étant prévus au budget de l'exercice en cours.

La livraison des colis par la Sté VALETTE aura lieu le mercredi 6 décembre 2023 (une partie au centre culturel Charles Aznavour et une autre au complexe omnisports Paul BARROIS).

La distribution des colis se tiendra le vendredi 8 décembre 2023 au complexe omnisports (2 salles) de 14 h à 16 h 30 et le samedi 9 décembre 2023 au centre culturel Charles Aznavour de 9 h 30 à 11 h et de 14 h à 16 h 30.

5. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Monsieur le Président,

CHY

Signe section immer le : Jean-Michel

Ele : Monsieur le :